

Citadelle - Raccordement à l'égout du Front de Secours et du parc zoologique - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 5 février 1990, le Conseil Municipal avait autorisé des travaux de raccordement à l'égout à la Citadelle et demandé les participations financières afférentes de l'État, de la Région et du Département.

Les travaux sont à réaliser suivant les trois tranches fonctionnelles suivantes :

1^{ère} tranche :

Réalisation de l'axe principal (assainissement, alimentation et distribution en eau) depuis les réseaux en attente devant le bâtiment des Cadets jusqu'à l'extérieur de la Citadelle, côté Trois Châtelers.

Ces travaux permettent d'assurer le maillage d'un réseau principal d'eau et la mise en place d'un réseau d'eau supprimé.

Estimation : 600 000 F

2^{ème} tranche :

Construction du poste de refoulement à l'extérieur de la Citadelle.

Ces travaux permettent de renvoyer toutes les eaux usées à la station de Port Douvot.

Estimation : 200 000 F

3^{ème} tranche :

Construction des réseaux secondaires permettant le raccordement des parties latérales du zoo et de l'aquarium aux réseaux précédents (assainissement, eau surpressée).

Estimation : 500 000 F

Pour ces projets, le Conseil Municipal est invité à

- solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau,
- inscrire cette subvention dès réception de l'arrêté attributif, en dépenses au chapitre 903.61/232.89056 service 33000, et en recettes au chapitre 903.61/1059 -89056 service 33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.